

Edito



Le tourisme s'invite dans la campagne des élections présidentielles. Et c'est bien normal.

Ce secteur, mal connu, mal compris, sous ou sur-médiatisé, représente quand même 7,4 % du PIB national, compte 2 millions de salariés et 350 000 entreprises. En comparaison,

le tourisme représente 2 fois le chiffre d'affaires de l'agriculture et l'équivalent de 450 airbus A380 !

Voilà pourquoi, il faut se réjouir quand l'INSEE annonce que les chiffres sur la fréquentation touristique pour l'année 2016 montrent un léger rebond net de + 4,3 % pour la clientèle française et + 2,9 % pour la clientèle étrangère. Cette annonce est une bonne nouvelle et l'UMIH, la 1^{ère} organisation professionnelle des cafés, hôtels et restaurants en France, a raison de mettre en avant les nombreuses potentialités du secteur dans son « **plan d'actions à l'adresse des candidats aux élections de 2017** », rendu public en janvier 2017.

Parmi les entreprises du secteur, les 180 000 établissements qui acceptent les titres-restaurant jouent un rôle de premier plan, notamment ceux qui acceptent la carte 2^{ème} génération et répondent ainsi à la priorité N°6 du plan d'action : « *faire du numérique un moteur de la croissance* » !

Bienvenue dans le monde de CONECS et de la carte titre-restaurant 2^{ème} génération !

Vincent Toche
Président de CONECS

Chiffres clés

24 000 futurs restaurateurs par an, formés au « Permis d'exploitation » par UMIH Formation, seront dorénavant sensibilisés au sujet du titre-restaurant

66 % c'est la part de restaurants (classiques et rapides) parmi l'ensemble des établissements qui acceptent le titre-restaurant (source CNTR)

40 % des 575.000 € de dons collectés en « titre-restaurant » par la Croix Rouge en 2016, l'ont été via un support carte. (source Croix Rouge)

Sommaire

■ P.1/ Chiffres clés

■ P.2/ Actu

■ P.1/ Comment ça marche ? ■ P.2/ La presse en parle

CB5.5 remplace CB5.2

Comment ça marche ?

CB5.5 remplace CB5.2 !

Dans tous les Terminaux de Paiement Electronique (TPE) de France, est installé le logiciel **CB5.2** qui permet aux commerçants d'accepter toutes les cartes bancaires, françaises ou internationales.

Depuis 2005, le GIE CB (GIE Cartes Bancaires) a fait évoluer ce logiciel en publiant un certain nombre de « bulletins » nécessitant, à chaque fois, une migration du parc de TPE, notamment :

- le bulletin 8 relatif aux connexions IP (2005)
- le bulletin 12 V3 pour l'acceptation des cartes sans contact et de tous les mobiles (2012)

Mais la migration du parc s'avère lente et complexe. Le fait d'avoir des solutions agréées n'est pas suffisant pour assurer la migration rapide du parc : terminaux trop anciens ne pouvant pas migrer, coûts importants liés à cette migration,...

Le GIE CB a donc décidé de regrouper toutes ces évolutions dans un nouveau logiciel appelé **CB5.5**.

CB5.5 intègre également les dispositifs du **règlement européen** ouvrant la possibilité au porteur ou au commerçant de choisir **sa marque de paiement préférée**. Aujourd'hui, avec CB5.2, c'est le terminal de paiement du commerçant qui sélectionne automatiquement la marque utilisée pour le paiement. Or, en France, l'immense majorité des cartes de paiement en circulation sont **co-badgées** et comportent la marque CB associée soit à MasterCard, soit à Visa.

Une vraie petite révolution dont on parle trop peu...



Concernant la migration du parc de TPE vers CB5.5, les membres du GIE CB (donc les acquéreurs CB) s'engagent à ce que le parc des TPE autonomes qu'ils maîtrisent soit migré :

- À hauteur de 60 % en novembre 2017;
- À hauteur de 90 % en juillet 2018.

Et, bien sûr, la plateforme CONECS est compatible CB5.5 depuis le 24 janvier 2017 !



■ **Conecs était présent sur le 64^{ème} congrès de l'UMIH** (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) qui s'est déroulé du 29 novembre au 1^{er} décembre 2016 au Palais des Congrès du Touquet Paris-Plage. De nombreux restaurateurs se sont retrouvés sur le stand Conecs, pour participer au jeu ou pour obtenir des précisions sur les cartes titre-restaurant de 2^{ème} génération.

■ **Conecs vient de signer une convention de partenariat avec UMIH Formation** visant à intégrer le « titre-restaurant » dans son ensemble, dans les formations destinées aux futurs restaurateurs.



F. Amsler (Conecs), A. Fourré et M. Bedu (UMIH Formation), V. Toche (Conecs)



C. Navet (Président d'UMIH 75 IdF) et V. Toche (Président de Conecs)

■ **Conecs vient de signer une convention de partenariat avec l'UMIH 75-Ile de France**, visant à promouvoir le titre-restaurant et « Conecs » au sein de ses formations et nouveaux locaux parisiens.

■ **Conecs est intervenu à la convention UMIH Formation à Dieppe les 2 et 3 février 2017.** À cette occasion, les équipes Conecs ont pu familiariser les 100 formateurs d'UMIH Formation, au titre-restaurant papier ou dématérialisé. Ce dernier fait dorénavant partie de la formation. Réaction très positive car pour une fois, ces formateurs ne vont pas présenter aux futurs restaurateurs de nouvelles contraintes, mais un nouveau moyen de maximiser le CA des restaurants !

■ **Conecs a présenté sa solution aux restaurateurs adhérents UMIH de la région Normandie**, au cours de l'Assemblée Générale qu'elle organisait le 27 mars.



Les restaurateurs ont apprécié les services rendus par les cartes titres-restaurant de 2^{ème} génération

La presse en parle

Capital

le 8/03/2016 :

« la dématérialisation [des titres-restaurant] accélère les transactions et allège considérablement la gestion de ce service »



Dec-Janv.2017 :

« En 2020 tous les terminaux de paiement en Europe seront compatibles avec le sans contact, comme exigé par les réseaux de paiement. [...] Dans cette période riche pour

l'industrie des paiements, les titres-restaurant [...] ont toujours eut comme objectif de rendre la vie simple aux salariés et à leurs employés. »



02/01/2017 :

« Les titres-restaurant ne devraient pas servir pour acheter du savon [...] il y a désormais

un sous-total concernant les produits que l'on peut payer en titres-restaurant. Ce pourrait, d'ailleurs, être la bonne occasion pour manger un peu plus de légumes et fruits frais chaque jour. C'est bon pour la santé et pour le coup, on peut les payer en titres-restaurant ! »